

Ville de Saint-Honoré

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné

Que lors de la séance régulière qui se tiendra le 18 juin 2018 à 19h30 à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Saint-Honoré, le conseil municipal se prononcera sur une demande de dérogation mineure sollicitée par Monsieur Roger Dumais, mandataire pour la compagnie AR Construction pour leurs propriétés situées sur la rue Savard (lots 5 732 636, 5 732 635, 5 732 630 et 5 732 629);

NATURE ET EFFETS DE LA DÉROGATION DEMANDÉE

Cette demande a pour but de permettre la construction de résidences unifamiliales isolées sur trois terrains d'une largeur de 15.33m (50.29 pi) au lieu de 23m (75.5') et un terrain de coin d'une largeur de 19m (62.31pi) au lieu de 27m (88.6') contrevenant ainsi à l'article 4.2.1 du règlement de lotissement 708.

DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE AFFECTÉ

Rue Savard, Saint-Honoré.

Toute personne ou tout organisme intéressé pourra, lors de cette assemblée, se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Le projet de résolution est disponible pour consultation au bureau du directeur général, aux heures ordinaires de bureau, au 3611, boul. Martel à Saint-Honoré.

DONNÉ à Saint-Honoré ce vingt-huitième jour de mai deux mille dix-huit.



Stéphane Leclerc, CPA, CMA
Secrétaire-trésorier et directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), Stéphane Leclerc, secrétaire-trésorier et directeur général, de la Municipalité de Saint-Honoré, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à l'édifice municipal et sur le site Internet de la Ville, le 28 mai 2018, entre 13h et 15h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 28^e jour de mai 2018.

